

DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION PERMANENTE DES PROJETS PÉDAGOGIQUES

Vu l'appel à candidatures du 2 février 2022.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bordeaux, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

Sont désignés, parmi les élus de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, pour siéger à la commission permanente des projets pédagogiques (C3P) :

Véronique Freund-Michel
Véronique Deschodt-Arsac
Bruno Pinaud
Claire Geng
Hugo Lallemand
Frédéric Roux
Nader Hakim
Lisa Gazziero

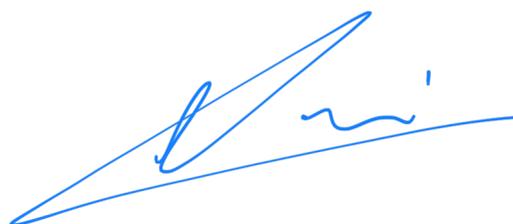
Article 2.

Les représentants siègent au sein de la commission permanente des projets pédagogiques jusqu'à échéance de leur mandat au sein de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université de Bordeaux.

Article 3.

La présente délibération sera transmise à la Rectrice, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'Université de Bordeaux.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés :
37 votes favorables
0 opposition
0 abstention



Le président du Conseil Académique,

Dean LEWIS